

LE PETIT LIVRE DE L'IA · CHAPITRE 5.1

La maîtrise de l'IA : un plan de formation

Maîtriser l'IA ne veut pas dire savoir programmer : c'est savoir quand l'utiliser, comment lui demander, comment vérifier, et ce qu'il ne faut jamais lui confier. Ces…

TransparenceRH

4	4	30 min	RIA 4
compétences	groupes à former	de bases pour tous	maîtrise de l'IA



LA RÈGLE

Ce que dit la loi

Règlement européen : mesures pour favoriser la maîtrise de l'IA du personnel et des personnes qui utilisent les systèmes pour l'entreprise (RIA art. 4, version 2026).



LA RÈGLE

À retenir

Former selon le **rôle** : tous (bases), utilisateurs réguliers (ateliers), décideurs (risques et droit), répondant (approfondi).



LA RÈGLE

La règle clé

Tout le personnel : Bases : outils autorisés, données interdites, vérification (RIA 4)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« Choisir, demander, vérifier, protéger. »



LE PIÈGE

Le piège

Former tout le monde de la même façon, sans lien avec les tâches réelles.



LA BASE LÉGALE

Les références

RIA art. 4 ; CO 321d, 327a, 328 ; LTr 6 ; LPD 21.



Le cas express

Faut-il former la production à un outil qu'elle n'utilise pas ?

✓ **Non** On forme aux outils réellement utilisés.



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Lister les rôles.
- ☐ Adapter les formats.
- ☐ Partir des tâches réelles.
- ☐ Documenter.
- ☐ Mesurer à trois mois.

Base légale : RIA art. 4 ; CO 321d, 327a, 328 ; LTr 6 ; LPD 21.

Le chapitre complet, avec l'exercice : **transparencerh.ch/ia-competences.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 10 novembre 2026.